

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/01/22-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Dévolution du patrimoine : demande de transfert de propriété et signature de la convention

Le conseil d'administration approuve la demande faite à l'Etat de transfert en pleine propriété des biens immobiliers lui appartenant et affectés à l'université ou mis à disposition.

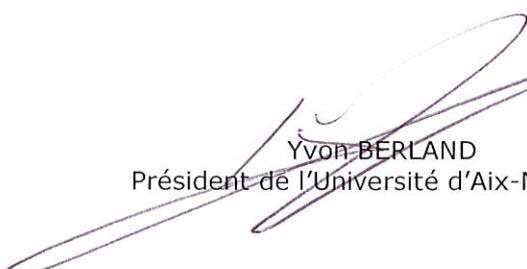
Cette délibération est adoptée par 25 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Le conseil d'administration autorise le Président à signer avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation, la convention de mise en œuvre de la dévolution des biens immobiliers de l'Etat à AMU.

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 22 janvier 2019


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

